



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 12 OCTOBRE 2015 – DE 19H30 A 20H55
A l'Hôtel de Ville de Bulle

<u>Présidence</u>	Madame Johanna GAPANY (PLR), Présidente Madame Martine REYMOND (PDC), Vice-Présidente
<u>Bureau</u>	Monsieur Frank AELLEN (PDC), Scrutateur Monsieur Clovis DEMIERRE (PLR), Scrutateur Monsieur François DUCREST (PS), Scrutateur Monsieur Christophe GREMION (PS), Scrutateur Monsieur Christophe MONNEY (UDC/UDF), Scrutateur
<u>Présents</u>	Mesdames, Messieurs Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) – Serge CASTELLA (PS) Nicolas CHARRIERE (PLR) – Christian CHASSOT (PLR) – Patric DAVET (PDC) Philippe DEFFERRARD (PVL) – Eloïse DEMIERRE (PS) – Nicolas DEMIERRE (PS) Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) Chantal FROSSARD (PDC) – Jean-Denis GEINOZ (PLR) – Line GRANDJEAN (PLR) – Nicolas GREMAUD (PS) – Alain JAQUET (UDC/UDF) – Pierre LIENARD (PDC) – José LORENTE (UDC/UDF) – François LOUP (PLR) – Thérèse LUCHINGER (PDC) – Jean- Paul MENOUD (PDC) – Sylvie MILLASSON (PS) – Florence MINNIG (PLR) – Laurent MONNEY (PDC) – Jacques MORAND (PLR) – Isabelle NICOLET PASCHOUD (PS) Vittorio PAMBIANCHI (UDC/UDF) – Baptiste PASQUIER (PDC/PVL) – Dominique PROGIN (PLR) – Chantal PYTHOUD (PS) – Martin RAUBER (PS) – Christian REPOND (PDC) – Nicolas REPOND (PS) – Théo SAVARY (PS) – Christine SUGNAUX (PDC) Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)
<u>Excusés</u>	Madame, Messieurs François CHARDONNENS (PDC) – Eric GOBET (PLR) – Sébastien LAUPER (PS) Pierre-Yves LUETHI (PLR) – Jacques RIME (UDC/UDF) – Pauline VARGA (PS)
<u>Total</u>	50 membres ont été convoqués, 44 sont présents, 6 sont excusés. La majorité absolue est de 23
<u>Conseil communal</u>	Mesdames, Messieurs Yves MENOUD Syndic – Josiane ROMANENS Vice-Syndique – Raoul GIRARD – Yves GRANDJEAN – Sylvie MAGNE – Pierre PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER David SEYDOUX – Yves SUDAN
<u>Secrétaire</u>	Monsieur Guy MONNEY
<u>Rédaction du PV</u>	Madame Anne FRACHEBOUD
<u>Huissier</u>	Monsieur Jean-Carlo GAPANY, Police locale

Madame la Présidente ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette troisième séance du Conseil général 2015 et je salue tout d'abord Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue tout particulièrement Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour le précieux travail administratif qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens présents à la tribune. Bienvenue également aux citoyennes et citoyens de Vuadens qui vont prochainement élire un Conseil général.

C'est avec plaisir que j'adresse les félicitations du Conseil général à Madame Pauline Varga et Monsieur Sébastien Lauper pour la naissance de leur fille Louise, le 19 juillet.

Je me dois également de relater des événements moins heureux ; depuis la dernière séance, des membres de notre assemblée ont perdu des êtres chers. Je leur présente toute ma sympathie. Nous pensons tout particulièrement ce soir à Monsieur François Chardonnens qui vient de perdre son beau-père.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 24 septembre 2015, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

Je rappelle que les débats sont enregistrés, comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général et les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je rappelle également que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète des messages et projets de règlements, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney, Adjoint du Secrétaire général, qui va procéder à l'appel nominal. »

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

44 membres sont présents

6 membres sont excusés

majorité : 23

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Selon convocation publiée le 2 octobre 2015 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacune et chacun a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 21 septembre 2015.

L'ordre du jour ci-après faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Madame la Présidente considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015
2. Foyer de Bouleyres – approbation d'une dépense imprévisible et urgente (problème de légionellose) selon art. 90 LCo
3. Réponse du CC à la résolution du PS demandant une réévaluation du MEP de Bouleyres ainsi que l'étude et la réalisation des terrains de football 3 et 4 en gazon synthétique
 - présentation du message
 - présentation du concept modifié par M. J.-J. Borgeaud, architecte paysagiste
4. Décision de transmission de la proposition du groupe PLR de créer un groupe de travail pour analyser les dépassements de crédits de la législature 2011-2016, faire des propositions afin que le Conseil communal puisse à l'avenir suivre et respecter les budgets, et mettre en place une procédure pour informer au plus vite l'Exécutif et le Législatif sur le montant, les causes et les responsabilités
5. Décision de transmission du postulat de Monsieur Christian Chassot demandant de réactiver la commission Promotion et animations centre-ville
6. Divers

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ **Au vote, l'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix.**

* * * *

Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015

Madame la Présidente rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que tout le matériel de travail pour cette soirée, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2015. Elle remercie Madame Fracheboud pour ce document et demande s'il y a des remarques.

Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

↳ **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 18 mai 2015 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, avec remerciements à son auteure.**

* * * * *

Point 2. Foyer de Bouleyres – approbation d'une dépense imprévisible et urgente (problème de légionellose) selon art. 90 LCo (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à Madame Josiane Romanens, Vice-Syndique.

Au nom du **Conseil communal**, Madame la Vice-Syndique s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

Me voilà à nouveau devant vous pour vous demander l'approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant des problèmes de légionellose au Foyer de Bouleyres. Des échantillons ayant été prélevés afin de contrôler la qualité de l'eau, les analyses réalisées ont détecté la présence de légionellose dans le réseau. Mais je vous rassure, selon l'avis médical aucun résident n'a été atteint dans sa santé.

De quoi s'agit-il exactement ? La légionella est un genre bactérien dont la plupart des espèces sont pathogènes ; ces germes se trouvent partout dans la nature et colonisent par conséquent aussi l'eau potable. Il y a risque d'infection lorsqu'on inspire de l'eau pulvérisée formant un aérosol. Les légionelles parviennent ainsi dans les voies respiratoires et peuvent déclencher une pneumonie. En revanche, il n'y a aucun risque à boire de l'eau contaminée par des légionelles. Les infections dues à ces germes touchent avant tout les personnes immunodéficientes chez qui elles s'avèrent souvent plus graves.

Pour ce qui concerne le Foyer de Bouleyres, il faut savoir que de nombreux résidents n'utilisent plus régulièrement leur sanitaire et par conséquent l'eau stagne dans les conduites à une température de 45°.

Au vu de la gravité du problème, des mesures d'urgence ont dû être prises et celles qui s'imposaient au Foyer de Bouleyres pour combattre efficacement et durablement ce problème sont :

- *d'une part la transformation du système de distribution d'eau chaude afin de maintenir une température supérieure à 50° et pouvoir effectuer des pics à 70° une fois par semaine ;*
- *d'autre part l'installation de batteries munies de mitigeurs excluant tout risque de brûlure et ceci à tous les points d'eau du bâtiment.*

Pour la Maison Bourgeoise, la configuration du système de distribution d'eau ne permet pas le même procédé. Et au vu de l'incertitude de l'avenir du bâtiment, une solution transitoire qui consiste en la désinfection chimique au départ de la distribution d'eau a été retenue, ceci dans le respect des recommandations en la matière.

L'ensemble des travaux est devisé à Fr. 200'000.-- dont Fr. 10'000.-- pour la Maison Bourgeoisiale.

Au vu de la situation particulière, de caractère imprévisible et urgent, le Conseil Communal dans sa séance du 16 juin a décidé de l'octroi d'un crédit de Fr. 200'000.-- pour la réalisation, sans tarder, des travaux nécessaires. Et c'est en application de l'art 90 de la Loi sur les Communes (LCo) que le Conseil communal vous soumet, pour approbation, l'octroi de ce crédit. Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame la Vice-Syndique pour son intervention.

Elle cède la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues du Conseil général, C'est avec intérêt et circonspection que la Commission Financière a pris connaissance du message du Conseil Communal au sujet de ce problème de légionellose ayant été constaté au Foyer de Bouleyres.

Compte tenu du degré d'urgence et du risque sanitaire potentiellement important pour la santé des pensionnaires, les mesures préconisées pour remédier à ce problème nous semblent légitimes. En outre, les autres mesures proposées pour la Maison Bourgeoisiale nous paraissent également raisonnables compte tenu des incertitudes liées au devenir du bâtiment.

Au regard de ce qui précède et du caractère imprévisible et urgent de la situation, la Commission Financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'octroi du crédit de Fr. 200'000.-- demandé par le Conseil communal pour réaliser au plus vite les divers travaux dans les foyers pour personnes âgées, à savoir au Foyer de Bouleyres et à la Maison Bourgeoisiale. Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son rapport et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Philippe Defferrard s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,

Il n'est pas une séance du Conseil général sans quelques critiques, justifiées ou non, envers notre Conseil Communal. Alors pour une fois, nous pouvons le féliciter pour la rapidité à laquelle les mesures d'urgence ont été prises.

Le Groupe PDC/PVL approuve ce crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- pour ces travaux dans les Foyers pour personnes âgées. Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Defferrard pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

✎ **Au vote et en application de l'art. 90 LCo, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- décidé par le Conseil communal dans sa séance du 16 juin 2015, afin de pouvoir réaliser sans tarder les travaux de caractère imprévisible et urgent, au Foyer de Bouleyres et à la Maison Bourgeoisiale.**

Point 3. Réponse du Conseil communal à la résolution du Groupe PS demandant une réévaluation du MEP de Bouleyres ainsi que de l'étude et la réalisation des terrains de football synthétiques sur les emplacements des terrains actuels n° 3 et n° 4 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à Madame Sylvie Magne, Conseillère communale.

Au nom du **Conseil communal**, Madame Sylvie Magne s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Selon le message que vous avez reçu, ce nouveau projet élaboré par le Bureau d'architecture Ueli Brauen et Welschli associé à l'architecte paysager, Monsieur Jean-Jacques Borgeaud, lauréats du MEP Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire, fait suite à l'acceptation du report du point 3.1.4. « Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres » de l'ordre du jour de votre Conseil du 15 décembre 2014 et au vote de votre transmission au Conseil communal de la résolution du Groupe PS pour la réévaluation du MEP de Bouleyres en ce qui concerne ses lignes directrices, ses installations sportives ainsi que l'étude et la réalisation de deux terrains synthétiques sur les emplacements des terrains actuels numéros 3 et 4.

A ce titre, au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de saluer Messieurs Borgeaud et Osselin, présents ce soir. Suite à mon introduction, Monsieur Borgeaud commentera les résultats des phases d'étude 1 et 2 relatives aux périmètres A et B du secteur Bouleyres. Vous constaterez qu'en l'état ce projet n'est pas figé, notamment en ce qui concerne la deuxième phase d'étude.

Avant de passer la parole à nos mandataires, permettez-moi d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1. Afin de respecter les rythmes de développements différents du MEP Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire, le Conseil communal a jugé indispensable de le sectoriser en trois parties distinctes. Bien entendu, cette sectorisation entre la zone sportive de Bouleyres (périmètres A et B), le secteur Auguste-Majeux et celui de la Tioleire se fait sans prêter à la vision globale de réaménagement prévue dans ce MEP. Son but étant de mettre en valeur, dans un délai relativement court, le périmètre A du secteur 1 concernant les infrastructures sportives, où sont situés les actuels terrains de football numéros 3 et 4 à réaliser en synthétique.*
- 2. Le projet présenté ce soir doit encore être chiffré et inclus dans notre planification financière ; le message pour le crédit d'investissement relatif à l'aménagement de tout ou partie du périmètre A vous sera présenté en décembre 2015.*
- 3. La Commission d'aménagement et celle des sports ont d'ores et déjà été consultées et sont favorables, à ce stade du projet, à la réalisation de sa phase 1. A noter également que les clubs sportifs touchés par la première étape de réaménagement du périmètre A de Bouleyres ont été rencontrés et ont pu faire part de leurs remarques.*

Monsieur Borgeaud, j'ai maintenant le plaisir de vous passer la parole.

Exposé de Monsieur Jean-Jacques Borgeaud architecte-paysagiste FSAP DPLG, du Bureau de Paysage à Lausanne.

[Le document de présentation est joint au présent PV]

Au terme de cette présentation, Madame Sylvie Magne remercie Monsieur Borgeaud et poursuit en ces termes :

« Au sujet de la phase d'étude no 2, il est important de rappeler que celle-ci dépend grandement du déplacement du Centre équestre. Mais il est intéressant de voir que, le cas échéant, nous pourrions encore, si nécessaire, construire dans le périmètre B un terrain de foot supplémentaire. Au sujet du premier plan inséré dans notre message, il est important de préciser que les emplacements dévolus à certaines disciplines telles que skateparc, pumtrack, terrain multisport, basket, volley, minigolf et buvette sont des exemples d'aménagement possible, étant entendu que le programme en lien avec ce périmètre B sera précisé le moment venu, en fonction notamment des demandes réactualisées des clubs ainsi que des divers autres paramètres organisationnels, urbanistiques, etc.

Au sujet du minigolf, l'infrastructure actuelle étant située dans le périmètre A et sa gestion étant assurée par le Centre de Tennis, le Conseil communal n'a aucune velléité de le voir migrer dans le périmètre B.

Concernant le planning de réalisation 2016-2017 de la phase 1 du périmètre A, il comprend :

- 1. la réalisation des deux terrains synthétiques de 100 m x 64 m comprenant la suppression du mât central ainsi que les aménagements nécessaires au fonctionnement et à la requalification du site ;*
- 2. l'étude du besoin et la réalisation de la mise en éclairage artificiel du terrain 2 ;*
- 3. le projet de revitalisation de l'Ondine, lié à une obligation de remise à ciel ouvert pour laquelle un subventionnement partiel des travaux est possible ;*
- 4. la finalisation des projets quant à l'agrandissement de la Halle de grimpe Laniac et l'option accordée à la FSG Bulle pour la halle aux agrès.*

Au terme de cette présentation, il est important de relever que par ces nouvelles phases d'étude et la réalisation de la phase 1, les trois objectifs clés du MEP Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire, décrits dans le message en votre possession, sont respectés.

De plus, avec la réalisation de deux terrains synthétiques, nous répondons à une nécessité des clubs de football, mais également aux demandes complémentaires d'autres clubs et des écoles.

Il en va de même pour la mise en éclairage du terrain no 2 qui doit être étudiée, afin d'utiliser au maximum le potentiel de ce terrain existant et faciliter ainsi les taux de rotation des différentes équipes sur l'ensemble des terrains de football de notre Commune.

Il est logique que l'occupation par les clubs, en toute saison et par tous les temps, ainsi que l'usage accru du site avec ces deux nouveaux terrains synthétiques induisent de planifier simultanément certains aménagements extérieurs indispensables au bon fonctionnement de ce périmètre. En parallèle, afin de compléter l'infrastructure de la phase 1 et d'optimiser ce périmètre, une analyse des besoins de tous les clubs sportifs de Bouleyres devra être effectuée et la faisabilité d'implanter un bâtiment supplémentaire et/ou de trouver une forme de synergie avec le projet de Laniac devra être étudiée.

Par ce message et cette présentation, le Conseil communal a répondu à la résolution du Groupe PS demandant une réévaluation du MEP de Bouleyres ainsi que l'étude et la réalisation des terrains de football synthétiques sur les emplacements des terrains actuels no 3 et 4.

Comme dit précédemment, une demande de crédit d'investissement pour la phase 1, avec la réalisation de deux terrains synthétiques sur les numéros 3 et 4 existants, y compris les aménagements extérieurs nécessaires au fonctionnement de ce périmètre A du secteur de Bouleyres, sera soumise à votre Conseil en décembre prochain.

Je vous remercie de votre attention. Avec mes collègues du Conseil communal et nos mandataires, je suis volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles ou entendre vos remarques. Madame la Présidente, j'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Madame Magne pour son intervention, ainsi que Monsieur Borgeaud pour sa présentation et ses commentaires.

Elle demande si le Groupe PS souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Repond s'exprime en ces termes :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Dans ses réponses à notre résolution et au report du point 3.1.4 de l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 15 décembre 2014, le Conseil communal nous invite à sectoriser le MEP de Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire en trois parties distinctes.

Cette solution nous réjouit à plus d'un titre. En effet, à Bulle c'est la première fois qu'un MEP proposé par le Conseil communal est remis en question. Ainsi, nous prouvons par là qu'il est possible de s'opposer à un MEP, d'en demander la modification et qu'un MEP n'a pas obligatoirement force de loi. D'autre part, il sera désormais possible d'avancer dans ce projet pour chacun des trois secteurs, sans pour autant être totalement conditionné par l'un des deux autres. C'est une bonne nouvelle car nous pourrons avancer plus rapidement pour la phase 1 du périmètre A. La nouvelle ligne du chemin va également davantage dans un sens de réelle promenade sinusoïdale et par là même, moins lassante. De même, nous conservons le très bon terrain numéro 2 en gazon et gagnerons encore un terrain supplémentaire lorsque la phase deux démarrera.

Le Groupe PS accueille favorablement les propositions du Conseil communal pour ce qui est de la sectorisation du MEP ainsi que pour la proposition d'implanter deux terrains en gazon synthétique. Il n'est toutefois pas inutile de rappeler aujourd'hui que le Conseil général avait déjà accepté leur implantation et leur financement lors de sa séance du 27 mai 2013, soit il y a plus de deux ans. Le montant que le Conseil communal avait inscrit à ce moment-là dans sa planification 2013-2017 était de 2 millions de francs. Vu ce même montant de 2 millions de francs proposé en décembre 2014 pour l'implantation d'un seul terrain synthétique avec éclairage sur le terrain numéro 2, il est donc important de se tenir à ce montant pour la réalisation des deux terrains. Par contre, si l'implantation de l'éclairage pour le terrain numéro 2 devait faire dépasser ce montant, il est capital de séparer la partie terrain synthétique de la partie éclairage du terrain 2, ceci pour des raisons évidentes de faisabilité rapide des deux terrains synthétiques. Ça, c'était pour les fleurs !

Passons maintenant à tout ce qu'il faudra encore entreprendre, et ne pas faire, pour répondre véritablement à notre résolution.

En effet, le Conseil communal ne répond, au niveau de notre résolution, que sur la dite phase 1 du périmètre A. Tout le reste, les autres secteurs sont en grande partie occultés dans cette réponse.

Ainsi, quid de l'un de nos principaux soucis pour la réalisation de ce MEP ? Tout le monde l'a deviné, ce sont les transports privés et publics dans cette zone. En relisant le texte de notre motion, j'ai réalisé que j'en parlais trois fois alors que le Conseil communal n'en pipe pas un mot dans sa réponse ! Comment ne pas répondre à notre question alors que Madame Magne nous en avait déjà parlé il y a bientôt deux ans lors de l'étude du Master Plan.

Pourquoi ne pas en parler dès maintenant alors qu'il est prévu, d'ici quelques années, la construction de 550 logements, soit plus de 1200 habitants, dans le secteur Auguste-Majeux ? Tout ceci dans une zone où presque tous les accès ont déjà été limités à 30 km/h, avec transformation des chaussées, gymkhana compris. Comment le Conseil communal va-t-il résoudre l'accès à cette zone pour tout ce nouveau monde, pour tous les habitants qui s'y trouvent déjà, ainsi que pour tous les sportifs qui s'y rendront ? Nous avons encore soulevé cette problématique lors de la séance d'information du MEP, le 17 mars 2014.

La présence d'un parking de 300 places de parc aux abords du tennis pourra probablement résoudre certains problèmes dans la zone tennis-Pépinière, mais il ne résoudra en rien celle de la circulation et du parking pour la zone stade, Auguste-Majeux et Russalet, qui sont toutes des zones avec peu d'issues, pour ne pas dire en cul de sac. Il est donc évident que des transports publics s'imposent dans ce secteur, aussi bien pour des raisons écologiques que pour des raisons sociétales et nous attendons clairement des solutions du Conseil communal avant que commence la mise en chantier des premiers immeubles.

Concernant le projet de la Tioleire, nous pouvons déjà confirmer au Conseil communal que nous soutiendrons le projet « Tioleire, parc agricole urbain » présenté lors de la séance du Conseil général du 18 mai dernier, et dont le postulat avait été soutenu par l'unanimité des partis présents dans cette salle. Il est ainsi peu utile que le

Conseil communal réfléchisse à d'autres solutions pour cette clairière chérie des bulloises et bullois, et surtout pas à la très mauvaise solution qui pourrait être celle d'y implanter un centre équestre !

C'est en ces termes que le Groupe socialiste acceptera et soutiendra la proposition de sectorisation du MEP Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire ainsi que celle de la réalisation des deux terrains n°3 et n°4 en gazon synthétique. Par contre, nous proposons au Conseil communal de nous faire, en décembre, des demandes de crédits d'investissements séparés pour les terrains synthétiques et les aménagements extérieurs de ce périmètre. Et comme déjà dit, nous attendons des réponses complémentaires et solutions rapides pour tout ce qui concerne la partie accès transports publics et privés dans cette zone. J'en ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Repond pour son intervention et demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Elle passe la parole à Monsieur Patric Davet.

Au nom du Groupe **PDC/PVL**, Monsieur Patric Davet s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Le 27 mai 2013, le Conseil général a accepté, à l'unanimité des membres présents, la réponse du Conseil communal relative à la proposition que j'avais faite, au nom du Groupe PDC/PVL, d'analyser le besoin, la faisabilité ainsi que l'opportunité de doter le stade de Bouleyres de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique.

L'Office fédéral du sport (OFSP) de Macolin, alors approché par le Conseil communal, avait analysé les besoins, au regard des effectifs et du nombre d'équipes de nos deux clubs de football. Selon sa conclusion, deux solutions étaient envisageables :

- quatre terrains naturels et deux autres synthétiques, ou*
- cinq terrains naturels, dont un avec un excellent drainage et un autre synthétique.*

Le 15 décembre 2014, le Conseil communal sollicitait l'octroi d'un crédit de 2 millions de francs pour les études et la réalisation d'un seul terrain de football en gazon synthétique sur le terrain 2 de la zone de Bouleyres. Le Groupe PDC/PVL avait alors demandé le renvoi du point 3.1.4 de l'ordre du jour, tout en maintenant au budget 2015 l'investissement demandé par le Conseil communal. Nous soutenions avec vigueur l'investissement des 2 millions de francs, mais pour la construction de 2 terrains synthétiques comme demandé et approuvé par le législatif, et non d'un seul comme alors proposé.

Le Groupe PDC/PVL à l'origine de la proposition, même s'il regrette un peu le temps perdu, est satisfait du projet actuel qui prévoit « la réalisation de ces deux terrains synthétiques de 100 m x 64 m, assortis des aménagements nécessaires à leur fonctionnement ». Il espère que ce projet se réalisera rapidement afin que les différentes sociétés sportives et autres institutions publiques puissent bénéficier prochainement de ces installations tant attendues. Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Davet pour son intervention et demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Elle passe la parole à Monsieur Yves Bosson.

Au nom du Groupe **PLR**, Monsieur Yves Bosson s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues du Conseil général,

Le Groupe PLR, soucieux de la nécessité de développer harmonieusement cette zone de Bouleyres ainsi que du besoin évident de terrains synthétiques, indispensables tant pour nos clubs sportifs que pour nos écoles, avait

soutenu cette résolution tout en demandant un délai à l'automne 2015 de manière à laisser suffisamment de temps pour mener une étude complète et détaillée.

C'est avec plaisir que nous prenons acte du choix du Conseil communal de segmenter ce MEP de Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire en trois parties distinctes. Cette décision judicieuse permettra de décider des premiers aménagements urgents à réaliser, à savoir la création des deux terrains synthétiques demandés à une large majorité par le Conseil général sur l'emplacement des terrains actuels 3 et 4 dans un premier temps. Ce choix offrira également plus de souplesse pour réaliser au mieux les futurs développements des secteurs 2 et 3 et permettra de tenir compte des intérêts divers de la Commune et de ses concitoyens dans un deuxième temps.

Le Groupe PLR se réjouit que ce projet en faveur des citoyens et de l'épanouissement de notre jeunesse aboutisse enfin ; il attend avec impatience la demande d'investissement pour la réalisation de deux terrains synthétiques tout en souhaitant que celle-ci reste dans le cadre des limites budgétaires actuelles. J'ai terminé Madame la Présidente.»

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Elle passe la parole à Monsieur Alain Jaquet.

Au nom du Groupe **UDC/UDF**, Monsieur Alain Jaquet s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,

Le projet de terrains synthétiques et autres terrains sportifs, présenté sous cette forme, convient beaucoup mieux au développement du sport à Bulle, à l'heure où nous parlons de « Bulle bouge », « Fritime », « Urban Training » et « Midi sport », plusieurs activités sportives pour nos concitoyens.

En effet, l'ancien projet se concentrait principalement sur un chemin, une « promenade de bonheur » autour de laquelle venait se greffer une zone sportive. Aujourd'hui, ce projet repart du bon côté en pensant d'abord au sport et en ajustant une zone piétonne parmi ces infrastructures.

Quant aux terrains synthétiques, ils sont vraiment les bienvenus aujourd'hui où l'on compte de plus en plus de footballeurs dans la Commune de Bulle, à savoir 25 équipes au FC Bulle et 14 au FC La Tour-de-Trême. Bien entendu, ces terrains peuvent très bien accueillir d'autres activités que le football. Ces équipes génèrent une multitude d'entraînements tout au long de la saison mais aussi de nombreux matchs qui se déroulent, pour la plupart, le week-end.

C'est pourquoi nous pensons qu'en plus des terrains synthétiques, un éclairage sur le terrain n° 2 serait idéal pour pouvoir assumer le nombre de matchs de football ou autres sports, lorsque l'obscurité ne le permet plus.

Par contre, nous déplorons le retard d'une année sur la réalisation de ces terrains et nous pensons que si les projets proposés étaient discutés en commissions lors de leur première ébauche, un gain temporel et pécuniaire pourrait être réalisé. Les membres des commissions ont aussi parfois de bonnes idées...Je vous remercie, j'en ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jaquet pour son intervention.

Tous les partis s'étant exprimés, elle clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la résolution du Groupe PS demandant une réévaluation du MEP de Bouleyres ainsi que de l'étude et la réalisation des terrains de football synthétiques sur les emplacements des terrains actuels n° 3 et n° 4.**

Point 4. Décision de transmission de la proposition du Groupe PLR de créer un groupe de travail pour analyser les dépassements de crédits de la législature 2011-2016, faire des propositions afin que le Conseil communal puisse à l'avenir suivre et respecter les budgets, et mettre en place une procédure pour informer au plus vite l'Exécutif et le Législatif sur le montant, les causes et les responsabilités (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal de la proposition du Groupe PLR de créer un groupe de travail pour analyser et comprendre les dépassements de crédits de la législature 2011-2016 et faire des propositions visant à respecter les budgets.

L'auteur de la proposition, Monsieur Eric Gobet, étant absent, Madame la Présidente demande si un membre du parti souhaite apporter un commentaire. Elle cède la parole à Monsieur Nicolas Charrière.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Nicolas Charrière s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,

Lors de la séance du 18 mai 2015, mon collègue de parti, Monsieur Eric Gobet, avait déposé une proposition afin de mettre en place un groupe de travail chargé d'analyser et de comprendre les dépassements de crédits observés durant la période 2012-2015.

Cette proposition, formulée de façon générale, était illustrée d'exemples flagrants et, surtout, faisait suite à des débats assez animés, lors de cette même séance. Votre serviteur était en effet intervenu sur le dépassement de crédit de plus de Fr. 4'000'000.-- relatif aux travaux de réaménagement et d'agrandissement des sites scolaires de La Condémine et de La Tour-de-Trême.

Il est important que le Conseil communal se saisisse de cet objet et se dote des outils nécessaires pour comprendre ce qui s'est passé. Le but de la proposition du Groupe PLR n'est pas d'instaurer une espèce de CEP (commission d'enquête parlementaire), mais bien de contribuer à une meilleure gestion des deniers publics. Je dis même, pour être juste, pour contribuer à une gestion encore meilleure des deniers publics.

En effet, nous savons que pour la majorité des investissements que le Conseil communal a dû assumer, les crédits ont été respectés, voire n'ont pas été intégralement utilisés. C'est bien, et le Groupe PLR salue l'efficacité et le sens des responsabilités du Conseil communal.

Mais il serait faux de faire une appréciation générale, voire une sorte de moyenne. En d'autres termes, ce n'est pas parce que, sur d'autres chantiers, la Ville de Bulle a pu dépenser moins que les crédits votés qu'elle peut, dans d'autres chantiers, dépenser plus. Ce n'est pas juste financièrement et ce n'est pas correct politiquement.

Le Groupe de travail, une fois instauré, pourra certainement mettre en évidence ce qui n'a pas fonctionné, notamment lors de la réalisation des travaux de réaménagement et d'agrandissement des deux sites scolaires. S'agissait-il d'un problème lié à la composition de la Commission de bâtisse ou à la compétence de ses membres ? Ceux-ci étaient-ils efficacement et suffisamment informés pour remplir leur mission ? Les membres de la Commission de bâtisse étaient-ils entendus dans leurs questions, notamment par l'architecte ? Le marché de la construction était-il à l'époque concurrentiel ? Constate-t-on une dilution des responsabilités entre les membres du Conseil communal, l'Administration, les membres de la Commission de bâtisse et les membres du Conseil général, chacun s'appuyant sur la prétendue ou attendue compétence ou vigilance de l'autre ?

Peu important finalement les causes précises qui ont conduit à ce dépassement massif de plus de 4 millions de francs ; l'essentiel est de comprendre et de prévenir, afin que lors des prochains grands travaux, certaines erreurs ne se reproduisent plus, ou que les risques d'erreurs soient immédiatement décelés. J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Charrière pour son intervention.

Elle demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer par rapport à cet objet.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Gremaud s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers Collègues Conseillères et Conseillers généraux,

Dans un souci de promotion démocratique, le Groupe PS soutient la transmission de la proposition précitée. Par contre, il recherche à en comprendre le sens. Il serait pertinent de s'interroger et d'identifier les objectifs de cette commission, réflexion essentielle au vu des organisations déjà existantes mandatées pour le même but. Notre Commune dispose déjà de deux instances spécifiques et multipartites répondant au mandat proposé. La Commission de bâtisse et la Commission financière suivent les projets et les budgets. Elles ont accès aux documents et aux différentes offres, permettant le contrôle et le suivi. De fait, ce constat amène plusieurs questions :

- 1. comment garantir l'efficacité de ce groupe et ne pas risquer une redondance, voire un doublon, à répéter les tâches déjà effectuées ?*
- 2. est-ce une mise sous tutelle de ces Commissions, démocratiques et multipartites, déjà en fonction ?*
- 3. si cette « énième » commission était porteuse de sens, quel serait son but et comment fonctionnerait-elle, au vu des problèmes récurrents de communication, intercommunale et inter commissions, identifiés lors de cette législature ?*
- 4. il serait utile d'explicitier la définition « comprendre les dépassements de crédits de la législature 2011 – 2016 » : est-ce que cette commission plaiderait dans un procès d'intention ? Il serait plus efficient d'anticiper la prochaine législature en répondant au premier questionnement de cet exposé, qui parlait de garantir l'efficacité de ce groupe.*
- 5. quels seraient les coûts et les ressources nécessaires pour que cette Commission puisse atteindre ses objectifs ? On peut s'étonner d'une demande d'augmentation de charges en période de vaches maigres, les appels à l'économie et à la réflexion avant l'action ayant été vivement répétés par les initiateurs de cette proposition. Je vous remercie de votre attention. »*

Madame la Présidente remercie Monsieur Gremaud pour sa remarque. Elle demande s'il y a d'autres interventions. Elle passe la parole à Monsieur Patric Davet.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Patric Davet s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

On nous propose aujourd'hui de transmettre la proposition consistant à créer un groupe de travail dont les missions consisteront à :

- analyser et comprendre tous les dépassements de crédits de la présente législature ;*
- faire des propositions afin que le Conseil communal, le Département technique et les Commissions de bâtisse puissent suivre et respecter les budgets ;*
- mettre en place, en cas de dépassements, une procédure afin que le Conseil communal et le Législatif puissent être informés dans les meilleurs délais, du montant, des causes et des responsabilités.*

En corolaire aux propos tenus par Monsieur le Conseiller communal Raoul Girard lors du dernier Conseil général, lorsqu'il égratignait la Commission financière en assurant une « totale transparence relative à l'évolution des coûts des investissements », je préciserai ceci :

Communiquer 20 jours au moins avant les séances du Conseil général, le dépassement important d'un investissement, aussi sensible soit-il, en insérant cette information dans une série de données financières est très suffisant. Ce qui est correct et attendu, c'est de renseigner et d'en parler, surtout si l'on cherche à "construire une relation basée sur la transparence, la franchise et la confiance".

En conséquence, le PDC/PVL ne s'opposera pas à la transmission de cette proposition. Cela permettra peut-être justement de parler dans le détail du suivi des investissements ainsi que du processus d'information y relatif.

Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention du Conseil communal qui pourrait devoir se pencher sur cette proposition, sur le rôle de la Commission financière tel qu'il est déjà défini par la Loi sur les communes (LCo_RSFS 140.1) et le Règlement d'Exécution de la Loi sur les communes (RELCo_RSFS 140.11). Il paraît donc indéniable que la Commission financière sera un « membre incontournable » de la constitution de cet éventuel groupe de travail. Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Davet et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle. La parole n'étant plus demandée, elle passe au vote.

- ↪ **Au vote, le Conseil général accepte, à la majorité des membres présents soit par 43 OUI et 1 NON, la transmission au Conseil communal de la proposition du Groupe PLR de créer un groupe de travail pour analyser et comprendre les dépassements de crédits de la législature 2011-2016 et faire des propositions visant à respecter les budgets.**

Point 5. Décision de transmission du postulat de Monsieur Christian Chassot demandant de réactiver la Commission « Promotion et animations au centre-ville » (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Christian Chassot, au nom du Groupe PLR : « Demande de réactivation de la commission " promotion et animations du centre-ville" »

Elle demande à Monsieur Christian Chassot, auteur de la proposition, s'il souhaite apporter un commentaire.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Christian Chassot intervient en ces mots :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

A l'heure où notre Commune se transforme rapidement, il devient nécessaire en effet, de relancer la Commission "Promotion et animations au centre-ville".

Manor enregistre une baisse de fréquentation de 10 % depuis octobre 2014, soit depuis la réduction de l'offre en places de parc dans la Grand-Rue.

En parallèle, on sent un déplacement du centre de gravité commercial vers la périphérie nord où les grandes surfaces bénéficient largement de conditions favorables en matière d'accessibilité facilitée et en offre attractive en places de parc.

Il est donc temps que la Commission « Promotion et animations » avec des représentants de toutes les diverses sensibilités de notre population, sous la direction d'un urbaniste externe et expérimenté, débattenne sans a priori et sans volonté électoraliste, des besoins nécessaires pour réaliser un centre-ville agréable et attirant, tout en maintenant un réseau dynamique et viable de commerces et autres divers bureaux.

Il sera aussi question de débattre de la faisabilité éventuelle de diverses rues piétonnes, sans toutefois se polariser sur la Grand-Rue, ainsi que des mesures compensatoires indispensables à la diminution régulière des places de parc en surface, telle que la création d'un parking souterrain communal en proximité immédiate du centre-ville.

C'est dans ce contexte, Mesdames et Messieurs, que je vous demande au nom du Groupe PLR, d'adopter ce postulat qui permettra, nous l'espérons, de maintenir vivant le centre historique de notre ville, à la fois commerçant et convivial, dans l'intérêt de tous. Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Chassot pour son intervention.

Elle demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer par rapport à cet objet.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Kirthana Wickramasingam s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers Collègues du Conseil général,

Dans le même esprit que pour le point précédent, le Groupe PS va soutenir la transmission du postulat de Monsieur Chassot : un postulat transmis sur la forme, mais qui nous laisse dubitatifs quant au fond.

Concernant la réactivation de cette commission et son intitulé « Promotion et animations du centre-ville », il semble que celle-ci ferait doublon avec la Société de développement déjà reconnue par la loi sur le tourisme.

Mais vous semblez vouloir attribuer à cette commission « Promotion et animations au centre-ville » une autre tâche, celle de trouver la solution idéale pour un aménagement du centre-ville qui satisfasse l'ensemble des acteurs, le tout chaperonné par un urbaniste externe.

Notons d'emblée que vous semblez déjà connaître les conclusions de la commission que vous souhaitez créer. En effet, vous présentez comme impossible le concept d'un centre commercial au Centre Ville en raison de l'absence d'une vraie grande surface, d'un parking souterrain à proximité et d'une rue marchande couverte (ce dernier point, en effet, semble bien utopiste). Concernant la création d'un parking souterrain à proximité de la Grand-Rue, en référence au postulat de Monsieur Jacques Morand, il existe déjà. Vous connaissez nos positions. Nous réitérons notre opposition à la création d'un parking dans l'hypercentre. Encore une fois, le transfert modal grâce au développement des transports en commun sera la clé d'une mobilité harmonieuse en ville, spécialement au centre, et doit être la priorité. Il nous semble important de le répéter inlassablement.

Enfin, si l'on vous comprend bien, l'impossible création d'un concept de zone commerciale au centre-ville rend irréalisable, selon vous, la création d'une rue piétonne. Votre souhait de créer une commission qui établirait ces conclusions est, une fois encore, une manière en soi de contrer notre projet de Grand-Rue piétonne, lequel nous semble être la meilleure solution à la situation actuelle qui est pour le moins insatisfaisante.

Après la véritable crise de gestion de l'aménagement du Conseil communal avec ses multiples rebondissements, entre la démission de la Commission d'aménagement, nos dix points sur l'aménagement, la création d'une Task Force et l'épopée « gabions », nous comprenons votre motivation à proposer une solution. Néanmoins, derrière cette cacophonie, il y a des responsables. Selon le Groupe socialiste, nous avons assisté à une gestion communale dépassée et pas à la hauteur des enjeux, sur plusieurs plans.

De plus, la décision de ne pas entrer en matière sur une professionnalisation du Conseil communal pour la prochaine législature montre qu'à l'évidence, la prise de conscience des limites de la gestion de milice n'a pas eu lieu. Cela risque évidemment de poser encore des problèmes dans la prochaine législature.

N'est-ce pas la mission d'un Conseil communal d'être à l'écoute de la population, de proposer les meilleures solutions d'aménagement ? Vous proposez le chaperonnage d'un urbaniste externe. Ne pensez-vous pas qu'un Conseil communal fonctionnant bien, travaillant en bonne collaboration avec ses services communaux, qui résoudrait ses énormes problèmes de communication et collaborerait réellement et efficacement avec la commission d'aménagement du territoire, devrait nous conduire à trouver les bonnes solutions ?

Pour le Groupe socialiste, ce n'est pas la création d'une "xième" commission qui résoudrait le problème. Non, aujourd'hui, il faut prendre la mesure des dysfonctionnements du Conseil et les résoudre.

C'est donc avec ces considérations que le Groupe socialiste accepte la transmission du postulat du Groupe PLR. Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Wickramasingam pour son intervention.

Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer. La parole n'étant plus demandée, elle passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 44 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Christian Chassot, au nom du Groupe PLR : « Demande de réactivation de la Commission " Promotion et animations au centre-ville " ».**

Point 6 - Divers

Madame la Présidente s'exprime en ces termes :

« Je propose de commencer par les divers du Conseil général, ceux du Conseil communal seront traités dans un deuxième temps.

En ce qui concerne les divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques. »

A. PROPOSITION

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Aucune proposition n'ayant été déposée, Madame la Présidente clôt la discussion et passe à l'objet suivant.

B. POSTULAT

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'avant la séance, deux co-signataires, Madame Chantal Pythoud et Monsieur Christophe Gremion, ont transmis un postulat. Elle passe la parole à ce dernier.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Christophe Gremion s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,

Le postulat que Madame Chantal Pythoud et moi-même décidons de déposer au nom du Groupe PS s'intitule :

Postulat **« Modification du barème pour l'attribution des subventions scolaires »**

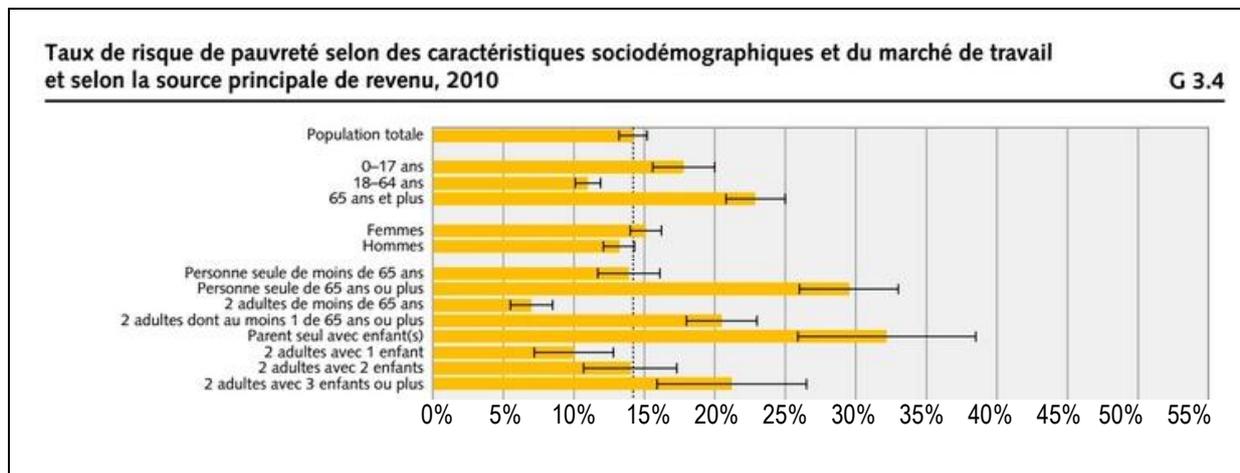
« Dans notre Commune, le barème pour l'attribution des subventions scolaires tient compte du revenu, des allocations touchées et des rentes de chaque famille. Le nombre d'enfants vivant dans le ménage n'est pas pris en compte, ce qui crée une inégalité de traitement entre les différentes familles.

Nous présentons un exemple d'application du présent barème pour les soins dentaires conservateurs, nous pourrions le faire avec les frais de devoirs surveillés ou d'accueil extrascolaire.

La famille A (parents mariés et un enfant) et la famille B (parents mariés et 5 enfants) tirent leurs revenus de leurs activités salariales dans la même entreprise. Leur salaire (traitement de base) est de Fr. 4'245.--. L'entreprise qui les engage leur verse les mêmes allocations familiales employeur que l'Etat de Fribourg. Le revenu de la famille A est ainsi de Fr. 3'940.-- net [Fr. 4'245.-- + Fr. 245.--¹ + Fr. 150.--² = Fr. 4'640.-- brut] et celui de la famille B est de Fr. 5'395.-- net [Fr. 4'245.-- + (Fr.245.-- + Fr. 245.-- + Fr. 265.-- + Fr. 265.-- + Fr. 305.--)¹ + (Fr. 150.-- + Fr. 150.-- + Fr. 75.-- + Fr. 75.-- + Fr. 75.--)² = Fr. 6'095.-- brut]. 13 salaires pour chaque famille, la simplification à l'extrême n'étant là que pour faciliter la compréhension.

Avec son revenu annuel de Fr. 51'540.--, la famille A est donc subventionnée à 90 % pour les frais dentaires de son enfant (subvention maximale) alors qu'avec Fr. 69'000.--, la famille B n'est subventionnée qu'à hauteur de 40 % des mêmes frais pour ses 5 enfants.

La consultation du rapport « Pauvreté en Suisse : concepts, résultats et méthode – résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010 »³ met en évidence que les catégories de familles touchées par le risque de pauvreté sont prioritairement les familles monoparentales et les familles avec plusieurs enfants.



1. Part de l'état (famille A : 245 ; famille B : 245+245+265+265+305)

2. Part de l'employeur (famille A : 150 ; famille B : 150+150+75+75+75)

3. ISBN 978-3-303-20029-2, disponible en téléchargement sur le site de l'OFS

En effet, si 10 % de la population vivant en couple avec un enfant est en "risque de pauvreté", ce pourcentage est de plus de 22 % pour les couples ayant trois enfants. Comment cela s'explique-t-il ? Simple par le fait que le revenu nécessaire pour vivre à trois ou à cinq n'est pas le même, comme nous l'explique cette étude, une belle lapalissade. Mais pour les familles A et B, de combien d'argent ont-elles besoin pour éviter ce risque de pauvreté ? En tenant compte des informations présentées dans ce rapport, la famille A a besoin de Fr. 50'000.-- environ par année et elle en gagne Fr. 51'540.--, alors que la famille B aurait besoin de Fr. 72'000.-- mais elle n'en gagne que Fr. 69'000.--. On le voit, les deux situations sont très précaires, celle de la famille B un peu plus que celle de la famille A. Notre système de subvention actuel aide beaucoup plus favorablement la famille qui n'a qu'un seul enfant que celle qui en a plusieurs.

Les co-signataires de ce postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de prendre en compte le nombre d'enfants ou le nombre de personnes vivant dans le même ménage lors de l'attribution de toutes les subventions scolaires. »

↳ **Le Conseil général prend acte du dépôt du postulat et informe les auteurs que celui-ci sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général.**

Aucun autre postulat n'ayant été déposé, Madame la Présidente clôt la discussion et passe à l'objet suivant.

C. RESOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, Madame la Présidente passe à l'objet suivant.

D. QUESTIONS

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

La parole n'étant pas demandée, elle passe à l'objet suivant.

E. REMARQUES - COMMENTAIRES

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Philippe Dupasquier s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers Collègues du Conseil général,

Mon intervention sous forme de remarque a pour objet le mandat d'étude parallèle (MEP) "Parcs et Jardins de la Cité".

En date du 26 juin 2015, Madame la Présidente du Conseil général et les chefs de groupe ont été informés par courrier du Conseil communal de l'évolution de l'implantation d'un parking souterrain public dans le périmètre des jardins de Sainte-Croix et de Notre Dame-de-Compassion.

Le courrier mentionnait que l'implantation de ce parking souterrain était exclue, ceci en raison de la législation en vigueur, à savoir l'art. 35 du Règlement communal d'urbanisme (RCU) Espace extérieurs II, appuyé par un préavis de principe négatif du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Cet article 35 du RCU a la teneur suivante :

- al. 1 les espaces extérieurs II doivent être préservés en tant que tels*
- al. 2 des constructions de peu d'importance au sens de l'art. 85 ReLATEC let. j, (notamment cabanons de jardin, couverts, places de stationnement) sont autorisées*
- al. 3 des extensions souterraines liées fonctionnellement au bâtiment principal sont admises, pour autant que le terrain naturel ne soit pas notablement modifié*

Personnellement, je ne vois pas pourquoi cet article peut être évoqué contre la construction d'un parking souterrain.

Je ne peux me satisfaire de la position du Conseil communal qui écarte pratiquement d'emblée l'idée de construire un parking souterrain dans ce périmètre.

Les enjeux pour la Ville de Bulle aux niveaux circulation et accessibilité sont très importants et ont été bien compris par le Conseil général. Je rappelle à ce propos le postulat de Monsieur Jacques Morand déposé en décembre 2014, co-signé par 13 membres du Groupe PLR, demandant la construction d'un parking souterrain à Bulle. Monsieur Christian Repond a demandé explicitement en mars de cette année que l'étude pour les "Parcs et Jardins de la Cité" intègre la création d'un parking souterrain. Enfin, en mai de cette année, Monsieur Christian Chassot du Groupe PLR dans son postulat demandant la réactivation de la Commission "Promotion et Animations au centre-ville", émettait le souhait d'y inclure un grand parking souterrain à proximité immédiate de la Grand-Rue.

Il n'est pas possible d'affirmer à ce stade si un parking souterrain doit effectivement être construit dans le périmètre englobant les jardins de Sainte-Croix et de Notre Dame-de-Compassion. Seule une étude approfondie tenant également compte des problèmes complexes de circulation en Ville de Bulle pourra le déterminer.

Je trouve inacceptable que le Conseil communal, dans le cadre du MEP, se prive de cette possibilité sur la base d'une pré-analyse que je qualifie de sommaire.

Il ne faut pas attendre que le cœur historique de Bulle se vide de ses commerces avant de prendre les mesures adéquates et indispensables pour que notre ville vive.

Seuls une volonté inébranlable, des projets visionnaires et une étroite collaboration avec les services de l'Etat pourront permettre à notre ville de relever les défis présents et futurs. J'en ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Dupasquier et demande si le Conseil communal souhaite répondre à cette remarque.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Yves Sudan, Conseiller, répond en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vais donner une réponse rapide, à savoir que nous prenons acte de ces remarques et les entendons bien. Je vous informe simplement que suite au postulat déposé en décembre 2014 par Monsieur Jacques Morand, une étude relative aux parkings en ville est en cours et les résultats devraient nous être livrés d'ici fin octobre. Nous reviendrons donc sur ces questions en temps opportun. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Sudan de sa réponse et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Tel étant le cas, elle cède la parole au Conseil communal pour les divers de l'Exécutif :

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Pierre Pythoud intervient comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je profite de cette séance, un peu moins chargée que d'habitude, pour vous donner l'information suivante :

Le 1^{er} janvier 2016 entreront en vigueur les dispositions fédérales sur les mesures de réduction des "composés traces organiques des eaux usées", appelés plus communément micropolluants, et leur financement.

C'est en 2014 que le Parlement fédéral a approuvé la modification de la loi sur la protection des eaux. Cette loi instaure un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épurations (STEP) sur les sept cents environ qui existent actuellement en Suisse, avec la mise en place d'une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants dans les eaux usées.

L'objectif est de diminuer de moitié la présence des micropolluants dans les eaux des cours d'eau et des lacs. Il faut savoir que si en Gruyère, nous avons la chance de boire de l'eau de nappes phréatiques de montagne (Charmey et Grandvillard), en aval, de l'eau potable est parfois pompée dans les lacs où se retrouvent les

micropolluants dus à l'utilisation des engrais et des pesticides dans l'agriculture, mais également les micropolluants concentrés dans les eaux rejetées par les STEP.

Les micropolluants que nous allons retrouver dans les STEP proviennent des médicaments, des pilules contraceptives, des eaux industrielles et autres substances proscrites. Les bassins de biologie des STEP actuelles ne traitent que les micropolluants faciles à éliminer, mais laissent passer la majorité de ces molécules. Pour vous faire une idée de la difficulté d'éliminer les micropolluants, cela consiste à rechercher un morceau de sucre dans un camion citerne. Ces micropolluants étant considérés comme néfastes pour la santé, pouvant aller jusqu'à des modifications génétiques, il est nécessaire d'en éliminer un maximum.

C'est pourquoi, la Confédération a décidé que d'ici 2035, les grandes STEP du pays devraient être équipées d'installations spéciales pour le traitement des micropolluants. La STEP de Vuippens fait partie de celles-ci.

Pour financer ces installations, la Confédération versera une subvention de 75 % du coût de construction. Jusqu'à là, tout est sympathique.

Mais, pour alimenter ce fonds, la Confédération va, à partir du 1^{er} janvier 2016, facturer à toutes les STEP (pour nous y compris celle de Broc), un montant annuel de Fr. 9.-- par habitant réel raccordé à la STEP. Ces montants seront introduits dans les frais de fonctionnement des STEP et en conséquence refacturés aux communes via les clés de répartition.

Pour la Ville de Bulle, cela signifie que cette nouvelle taxe va générer une dépense supplémentaire des frais de fonctionnement du compte épuration, soit environ 22'000 habitants x Fr. 9.--, donc près de Fr. 198'000.-- par année.

Notre Règlement communal sur le traitement des eaux, entré en vigueur en janvier 2013, n'incluait forcément pas cette nouvelle taxe, inconnue à l'époque. Pour rappel, trois taxes différentes couvrent les frais de traitement des eaux :

1. la taxe de raccordement, unique et destinée à couvrir le solde des amortissements du réseau de base des collecteurs communaux et de l'ancienne STEP ;
2. la taxe de base annuelle qui permet de créer un fonds pour couvrir les frais de renouvellement des installations. C'est sur ce fonds que nous prélevons par exemple les avances sur investissement faites par les communes de l' AIS pour les travaux d'agrandissement de la STEP de Vuippens, nouvelles installations qui par ailleurs épurent déjà depuis cet été les eaux usées du bassin de la Sionge ;
3. la taxe d'exploitation qui couvre les coûts annuels d'exploitation de notre réseau de collecteurs et des STEP.

La taxe d'exploitation est aujourd'hui de Fr. 1,30 par m³ d'eau consommée. Pour couvrir la dépense d'environ Fr. 198'000.-- provenant de la nouvelle taxe fédérale, le Conseil communal a décidé d'augmenter de 10 %, à partir du 1^{er} janvier 2016, le montant de la taxe d'exploitation. Il s'agira donc d'une augmentation de 13 centimes par m³, ce qui signifie que la taxe passera de Fr.1,30 à Fr. 1,43.

La consommation annuelle d'eau étant de l'ordre de 1'490'000 m³, les Fr. 0,13 d'augmentation de la taxe généreront une recette supplémentaire d'environ Fr. 194'000.-- qui vont couvrir cette nouvelle taxe fédérale. Cette augmentation représente environ Fr. 30.-- par année et par ménage. Avec ces 10 %, le Conseil communal utilise l'entier de la marge d'adaptation que lui confère le Règlement communal sur cette taxe d'exploitation.

A Vuippens, le programme des travaux est de terminer le doublement de la capacité de la STEP pour le traitement des eaux au milieu de l'année 2016, ceci avec le crédit de 33 millions de francs voté par la population en 2013, crédit bien respecté après 2/3 du montant dépensé ou engagé. On se concentrera ensuite sur l'agrandissement des installations de traitement des boues, qui nécessitera un nouveau crédit de l'ordre de 8 millions de francs. Enfin, l' AIS proposera la construction d'une installation de traitement des micropolluants au début des années 2020. Un investissement estimé à 14 millions, avec un subventionnement de 75 %, donc 3-4 millions à charge de l' AIS, dont en gros 59 % à charge de la Ville de Bulle.

Pour le comité de l' AIS, il semble raisonnable d'entreprendre ces travaux dès que les finances liées à la limite d'endettement de l' AIS (fixée actuellement à 40 millions) le permettront, ceci de manière à dépenser ces Fr. 9.-- annuels par habitant pour épurer nos eaux et non pour subventionner les STEP des grandes villes, comme ce

sera le cas les premières années. Comme les STEP qui auront construit leurs installations de traitement des micropolluants ne seront plus astreintes au paiement de la taxe fédérale, il sera nécessaire de profiter de construire ces installations avant que le fonds de subventionnement ne soit vide.

Ceci dit, les frais d'exploitation d'une installation de micropolluants sont estimés aujourd'hui à Fr. 13.--/année et par habitant, soit plus que le montant de la taxe que l'on paiera à partir de 2016.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions. Vous pourrez également revenir sur le sujet lors de l'étude du budget 2016 au mois de décembre. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Merci Monsieur Pythoud et demande s'il y a des interventions à ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle donne la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic conclut en ces mots :

« Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier d'avoir ratifié à l'unanimité la dépense imprévisible et urgente relative à la réalisation de travaux dans nos deux foyers pour personnes âgées afin d'éviter tout cas de légionellose.

S'agissant de la réponse à la résolution du Parti socialiste demandant une réévaluation du MEP de Bouleyres ainsi que la réalisation des terrains synthétiques de football sur les emplacements des actuels terrains 3 et 4, elle débouchera très probablement sur la demande d'un crédit pour la mise en œuvre de la phase 1 du projet global remanié, lors de notre prochaine séance le 14 décembre 2015. Si le législatif accorde ce crédit, le Conseil communal espère bien démarrer ces travaux le plus rapidement possible, en tout cas dans le courant 2016.

Pour ce qui est de la transmission au Conseil communal de la proposition du Parti Libéral Radical et du postulat de Monsieur Christian Chassot, l'Exécutif bullois reviendra devant le Législatif pour le traitement en plénum de ces deux objets, dans les délais légaux ; ce seront très probablement les nouvelles autorités, issues des élections de février 2016, qui y répondront.

Le Conseil communal a également pris note du postulat de Monsieur Christophe Gremion et il y répondra comme il se doit, selon les usages et la réglementation, dans la mesure où celui-ci aura été transmis lors de la prochaine séance du Conseil général.

Même si la fin de la présente législature approche, le Conseil communal met toute son énergie à analyser et à solutionner les dossiers qui lui sont présentés ainsi qu'à répondre aux attentes des Bulloises et des Bullois. Il s'engage toujours aussi pleinement et souhaite œuvrer jusqu'au terme de son mandat dans les mêmes conditions qui ont prévalu depuis 2011 sans se préoccuper des contraintes et des contingences d'une période électorale.

Une des préoccupations essentielles du Conseil communal est la suite qu'il entend donner au rapport de la Task Force. Depuis cet été, il y travaille intensément et nombre de séances se sont déjà déroulées ; pour certaines, en collaboration avec GEA et nos mandataires et, pour d'autres, au sein même du Conseil communal.

Il s'est d'abord agi d'analyser ce rapport et les propositions qu'il contient, de déterminer lesquelles retenir, de les chiffrer et de les prioriser. Les premières propositions qu'il souhaite concrétiser vont vous être présentées encore cette année, sachant que leur mise en œuvre nécessitera des ressources tant financières qu'humaines.

Comme vous pouvez le constater, les dossiers ne manquent pas et aucun ralentissement ne pointe encore pour l'instant à l'horizon. Je puis vous l'assurer, c'est toujours aussi déterminé et avec la même motivation que le Conseil communal poursuit son mandat.

Mais pour l'heure, il ne lui reste plus qu'à vous remercier de votre présence et de votre engagement pour Bulle tout en vous souhaitant un agréable fin de soirée et une bonne nuit.

Au plaisir de vous revoir le 14 décembre prochain, je cède définitivement la parole à votre Présidente pour sa conclusion. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic. Elle termine en ces termes :

«Je vous demande encore une petite minute d'attention. Il est aussi de mon devoir de rappeler que les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à la secrétaire au procès-verbal qui communiquera volontiers son adresse. Je remercie chacune et chacun d'y répondre.

Avant de terminer je tiens à vous remercier pour votre précieuse collaboration ainsi que pour votre participation dans le respect des diverses règles. Notre prochain rendez-vous, comme vient de le mentionner Monsieur le Syndic, est fixé au 14 décembre pour la présentation du budget ; il s'agit de la dernière séance de l'année et par conséquent de cette législature.

Vous ayant fait faux bond à la dernière séance, je vous invite à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié. Les débats politiques n'étant pas en reste en cette période intense d'élections fédérales, je ne doute pas que nous avons encore de quoi poursuivre la discussion dans une ambiance beaucoup moins protocolaire. Merci à vous toutes et tous et excellente fin de soirée. »

La séance est levée à 20.55 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

La Présidente

Guy Monney

Johanna Gapany

La Secrétaire au procès-verbal

Anne Fracheboud

Annexes à l'original du procès-verbal :

- pt 2 Message dépense imprévisible et urgente
- pt 3 Message réponse à la résolution MEP Bouleyres et terrains synthétiques
Présentation MEP de Bouleyres
- pt 4 Message transmission de la proposition du Groupe PLR
- pt 5 Message transmission du postulat Chassot